

Tout-Droit

Nouvelle série

(No 39)

Bulletin de l'En-Droit de Laval

Hiver 2016

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

Un autre vol des plus démunis à venir

En novembre dernier, le ministre libéral Sam Hamad nous annonçait un nouveau projet de loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi, le projet de loi 70. Chaque nouveau demandeur se verra offrir un emploi «convenable» ou de la formation et pourront en conséquence recevoir entre 130\$ et 250\$ par mois. Ceux ou celles qui refuseront cet emploi «convenable» jugés aptes à l'emploi se verront amputer leur chèque de 250\$ par mois et en cas de deuxième refus, le chèque sera coupé de moitié. On peut se demander ce que sera un emploi convenable. En fait, la distance ne sera pas un critère : les nouveaux prestataires pourraient être obligés d'accepter un emploi à 300 kilomètres de leur domicile. Comment fait-on pour organiser un déménagement quand il reste 300\$ dans le compte de banque pour survivre encore trois semaines avant le prochain chèque? En fait, le ministre Sam Hamad est confiant que sa définition d'emploi convenable exclura 85\$ des nouveaux demandeurs de l'aide sociale, ce qui pourrait se traduire par des économies de 50 millions par année. C'est un véritable hold-up.

En fait, ce refrain des jeunes personnes assistées sociales qui ne veulent pas travailler est une pure invention. Par le passé, le gouvernement a dû refaire ses classifications à l'aide sociale parce que la demande d'emplois de réintégration excédait l'offre et qu'il a enlevé la catégorie de disponible pour donner un supplément seulement à ceux ou celles qui détenaient un de ces emplois de réintégration. En plus, le marché du travail en est un de compétition, il y a des premiers et des derniers et il y aura toujours un certain nombre de travailleurs rejetés à l'aide sociale parce qu'il manquera toujours d'emplois : en effet, si le taux de chômage n'est pas assez élevé, les travailleurs disposeront d'un bon moyen de négocier leurs salaires à la hausse, ce que les capitalistes veulent éviter.

Activité du mardi (14h00 à 16h00)

16 février 2016 : Formuler la politique interne à l'aide de slogans, suivi d'une publicité sur des bulles de couleur. Il y aura ensuite une assemblée générale sur une politique interne.

23 février 2016 : Conférence et film : Jacques Ferron, critique de la psychiatrie.

8 mars 2016 : Conférence et film : Virginia Woolf, une des premières féministes.

15 mars 2016 : Droits des Premières Nations vus à travers une visite du Musée des Beaux-arts de Montréal.

29 mars 2016 : Comment faire ses impôts soi-même.

12 avril 2016 : Georg Buchner, écrivain sur les problèmes émotionnels.

26 avril 2016 : Présentation du Regroupement des familles monoparentales ou recomposées de Laval.

10 mai 2016 : Émancipation des droits du Québec à travers l'art et une visite au Musée des Beaux-arts de Montréal.

24 mai 2016 : Électricité, être au courant : Visite à la Centrale de la Rivière-des-prairies.

31 mai 2016 : Conférence : Faible revenu et alimentation.

Tout-Droit Bulletin publié par l'En-Droit de Laval

Les membres et les amiEs de l'En-Droit peuvent le recevoir gratuitement. Tirage: 800 copies.

Responsable du bulletin: Michel Grenier

Adresse: L'En-Droit de Laval

119B, Boul. Des Laurentides

Laval, Québec, H7G 2T2

Téléphone: (450) 668-1058

Télécopieur: (450) 668-7383

Ligne sans frais : 1-877-668-1058

Courriel: endroit@bellnet.ca

Internet: www.endroitlaval.com

La société nous estropie, nous épuise et nous rend fous.

Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.

Non au projet de loi 70

Encore une fois, une réforme de l'aide sociale qui ne règlera pas les problèmes et qui contribuera à colporter des images fausses sur les personnes assistées sociales. Le projet de loi 70 qui porte le nom pompeux de Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'insertion en emploi ferait en sorte, s'il est adopté de forcer des mesures de réinsertion à l'emploi pour les nouveaux demandeurs d'aide sociale sous peine d'être coupé de 250\$ par mois pour un premier refus et de la moitié de leur maigre chèque de 623\$ en cas de second refus. Il ne faut pas oublier que la distance n'est pas une raison de refus, le ministre Sam Hamad déclarant que le nouvel arrivant pourrait être obligé d'accepter un emploi à 300 kilomètres de leur domicile! Certes, ils recevraient entre 130\$ et 250\$ par mois de plus pour leur participation, moins que les coupures. Ce projet de Loi colporte encore ce préjugé durable que l'assisté social est le principal responsable de sa situation. Et, pourtant, quiconque fait une analyse un peu sérieuse du capitalisme comprendra que ce système n'offre pas d'emplois à toutes les personnes en âge de travailler. Par exemple, parmi les 25-55 ans, le taux d'emploi n'excède pas 87%. Chez les 20-25 ans, le taux d'emploi est de 76%. Dans la dernière catégorie, les études expliquent une grande partie du taux inférieur au précédent. Maintenant pour ce qui est des 25-55 ans, pourquoi 13-14% de cette population est exclue de l'emploi? Parce qu'il y aurait le choix volontaire de se la couler douce avec un petit chèque minable? Quand on demande à un patron s'il serait prêt à embaucher ces personnes exclues, il dit qu'il ne le ferait pas parce qu'il prendrait un trop grand risque. Sous le capitalisme, on ne garantit pas le droit à l'emploi. Les patrons ont le beau jeu d'embaucher les employés plus « productifs » ou moins imprévisibles.

Pourtant, on le constate parmi les membres de L'En-Droit qui ne travaillent pas, il existe un bassin de savoirs et de compétences. Il est cependant vrai qu'il y a des périodes où ces forces ne peuvent pas s'exprimer pleinement. Dans le système capitaliste, on exige de l'employé une productivité maximale en tout temps.

Des organismes communautaires et certaines entreprises privées sont prêts à embaucher des employés dont la productivité est incertaine malgré les compétences et savoirs indéniables mais à condition que ces emplois soient subventionnés pendant un temps suffisamment long. Mais voilà, ces subventions, si elles existent, ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins.

Les budgets pour les Contrats d'intégration au travail, les subventions salariales ciblées, les PAAS-Action et toutes les autres mesures de réinsertion en emploi sont toujours restreints. Plusieurs personnes, sur une base volontaire, veulent participer à ces programmes mais Emploi-Québec n'a jamais les sommes disponibles pour permettre à ces gens de participer.

Dans ce contexte, le projet de loi 70 est complètement ridicule. Pourquoi forcer des gens à participer à des mesures alors qu'il y en a plein d'autres qui le feraient sur une base volontaire si les sommes étaient disponibles. Et encore, quand on parle de PAAS-Action, on parle d'un petit 130\$ de plus mais il y a plein de gens qui en veulent.

La loi parle d'une adéquation entre la formation et l'emploi. Est-ce que cette loi prévoit une réorganisation complète d'Emploi-Québec pour arriver à faire un véritable appariement des compétences? Dans les années 70, dans les bureaux de chômage, les agents, en plus de gérer les prestations, faisaient aussi du placement en emploi. Cela leur permettait de connaître directement les besoins du marché du travail mais aussi les besoins de formation pour leurs usagers. Aujourd'hui, il y a plein d'agences de placement qui placent de manière toute croche et qui font de l'argent sans se préoccuper de la formation des travailleurs qui font affaire avec elles. Sans nier une certaine responsabilité des personnes sans emploi au niveau de l'amélioration de leur formation, il n'en demeure pas moins que le support institutionnel est défaillant.

Le projet de loi 70 est essentiellement idéologique. Il est là pour mettre la faute de la non-participation sur le marché du travail sur le dos des sans-emploi. Les penseurs de la droite disent que le régime d'aide sociale désincite les gens à en sortir. Admettons qu'on rendrait universel tous les droits accessoires qu'on a avec le statut d'aide

Non au projet de loi 70 (suite)

sociale (les lunettes, les dents, les prestations spéciales, le carnet de réclamation, etc.) et admettons qu'on ne pénaliserait pas les gains de travail (actuellement les gains de travail au-delà de 100\$, 200\$ ou 300\$, selon le statut du prestataire, sont coupés du chèque), est-ce que cela augmenterait significativement l'offre d'emploi en terme d'heures? La réalité du capitalisme demeure; il n'y a pas assez de jobs disponibles pour le nombre de gens qui en voudraient.

Si le problème de base est le système et non pas le participant, pourquoi pénaliser ce dernier? Déjà, que ce dernier est astreint à un test de ressources qui tient compte non seulement du revenu mais aussi d'autres avoirs (maisons, autos, etc.) on voudrait ajouter un test d'employabilité pour les nouveaux participants. Ce test a déjà existé mais a été aboli dans les années 2000. On s'était rendu compte que les pénalités pour refus d'emploi ne donnaient rien. Pourquoi les ramener? Sans doute pour que les nouveaux prestataires subissent une pression pour accepter des emplois à n'importe quelle condition, ce qui peut entraîner une tendance à la baisse de tous les salaires.

Il y a lieu de regarder du côté d'un nouveau régime de revenu minimum garanti de préférence avec une composante universelle. Le régime de pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti joue le rôle d'un revenu minimum garanti pour les personnes de plus de 65 ans. Toute personne de plus de 65 ans ayant vécu au moins 20 ans au Canada se voit garantir un montant de 1344\$/mois dont un 572\$ qui est inconditionnel sauf pour les hauts revenus. C'est mieux que l'aide sociale à 623\$. En Finlande, on va mettre en place un régime de revenu inconditionnel pour tous les citoyens. Mais, au-delà de la question du revenu, la très grande majorité des gens aspirent à faire des activités reconnues socialement que cela soit de manière salariée ou bénévole en autant que leurs besoins soient pourvus. Une personne qui, dans notre société, se défonce dans la drogue et ne fait rien, ce n'est pas tant qu'elle cherche à parasiter mais qu'elle n'a pas trouvé une activité qui lui permettrait d'être reconnue utile socialement. Les échecs répétés sur le marché du travail, la perte de confiance en soi, le fait que le système ne donne pas de chance, cela joue sur la personne. Pour

masquer son manque de confiance en soi, sa peur des échecs, c'est facile de jouer au tough pour donner une allure de réussite. Ce qui est sûr, c'est que les mesures de la loi 70 n'aideront en rien à régler les problèmes de ces gens.

Les ministres et les hauts fonctionnaires ne connaissent pas la vraie vie des gens et préfèrent mieux jouer sur les préjugés que d'affronter sérieusement les problèmes. Si on veut vraiment que tout le monde en mesure de travailler le fasse, on abolit le capitalisme. Autrement, si on vise une productivité du travail à outrance et une rentabilité grâce à des menaces de perte d'emploi, il y aura nécessairement du monde qui ne travailleront pas. Dire qu'il y a plein de gens prêts à participer aux mesures d'Emploi-Québec sur une base volontaire mais on décide d'en forcer certains en les menaçant de se faire couper la moitié de leur chèque. Dire que ces ministres promettent plein d'emplois et une économie plus prospère. C'est eux autres qu'on doit couper parce qu'ils font mal leur job et ne sont pas productifs.

**S'EN PRENDRE AUX PLUS PAUVRES,
ÇA VA FAIRE!**

Monsieur Hamad,

Vous vous demandez ce qu'il faut faire pour lutter contre la pauvreté au Québec?

Commencez donc par cesser d'adopter des lois et des programmes qui appauvrissent les plus pauvres!

Non au projet de loi 70!

Non au Programme objectif emploi!



COLLECTIF POUR UN
QUÉBEC SANS PAUVRETÉ



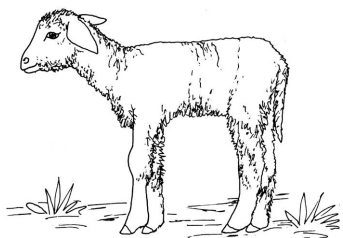
Les problèmes de Santé Mentale n'existent pas

Deux livres de Thomas Szasz, «Le mythe de la maladie mentale» (le concept de la santé mentale n'est que la même façon de dire « maladie mentale » à l'envers) et «Le Mythe de la psychothérapie» expliquent que l'intervention envers qui souffre de détresse se fait à partir du postulat que l'intervenant est moralement supérieur à celui qui souffre, celui-ci étant en quelque sorte soit un dégénéré ou soit moralement inférieur. Cet intervenant peut à l'aide d'un médicament guérir le débile de sa tare ou bien il peut le redresser moralement par sa morale supérieure ou sa pensée magique. Comprenez-moi bien je ne nie pas que l'aide d'un psychologue ou d'un psychiatre ne peut alléger la souffrance de quelqu'un, ou que la folie n'existe pas, je dis plutôt que le cadre idéologique dans lequel a lieu l'acte thérapeutique postule la supériorité, morale entre autre, de l'intervenant sur celui qui fait l'objet de son intervention.

Cette prétention a pour effet de psychologiser la souffrance et en désocialise les causes masquant les injustices et tous autres formes de violence sociale que les soi-disant psychotiques, borderlines, personnalités limites et cie encaissent physiquement, et ce d'autant plus qu'est employé socialement par un groupe d'individus au détriment d'un autre, des plus souffrant, ce terme sournois et agressant que charrie ce concept de la Santé Mentale.

C'est un mythe et un mensonge de croire qu'on souffre par l'esprit, c'est une hypocrisie agressante de prétendre que quelqu'un souffre psychologiquement, moralement pour tout dire, car la souffrance est toujours physique et elle est reliée à une matérialité sociale qui exploite, opprime, n'offre pas de services adéquats et génère des problèmes relationnels entre humains, problèmes qui ne sont en rien réglés par ce terme sournois et blessant qu'est Santé mentale.

Voilà pourquoi les gens normaux parlent en notre place : ils sont moralement supérieurs.
Signé L'Agneau



Une histoire vraie

Ça s'est passé à mes dix-huit ans dans mon appartement 1 ½. Il faisait trop chaud, ça m'a fait capoter et je suis sorti. J'ai pris l'autobus jusqu'à Montréal, je me suis arrêté dans un bar, j'ai pris un verre de seven-up et après j'ai téléphoné à mes parents pour qu'ils viennent me chercher. Ils pensaient que j'étais chez un ami et m'ont dit que j'étais capable de rentrer tout seul. Après j'ai bu mon verre de seven-up, je suis sorti et je me suis retrouvé dans un parc. La police de Montréal m'a embarqué et m'a mené à Albert-Prévost. J'ai voulu me sauver et ils m'ont tous sauté dessus. Ils m'ont donné une piqûre de Haldol. Après ils m'ont monté à l'étage, ils m'ont attaché dans une salle d'isolement. Après une heure, un préposé est venu avec une infirmière et ils m'ont demandé si j'étais calme. Je me sentais calme, j'ai répondu oui, mais que je leur ferais une poursuite s'ils me donnaient une autre piqûre. Ils m'ont fait une seconde piqûre. Ils ont marqué dans le rapport que j'étais très agressif. Ensuite ils m'ont détaché et ils m'ont demandé de me déshabiller et de mettre une jaquette.

Après trois jours, ils m'ont laissé téléphoner à mes parents qui sont venus me voir. Le personnel m'a dit en me présentant une feuille : « Signe et tu auras un repas ». J'ai signé parce qu'ils m'avaient drogué et me mettaient sous pression. Après ça, ils m'ont donné douze électrochocs, un par jour à peu près. Ça me faisait faire de grandes crises d'épilepsie. J'étais très souffrant et je perdais connaissance. Après c'était une souffrance chronique (comme si on me faisait passer un courant électrique dans tout le corps), c'était une véritable torture.

Mes parents me recevaient en fin de semaine, mais n'ont pas voulu me garder. On m'a placé en famille d'accueil. À la suite des électrochocs, je voulais tout le temps me suicider. Ça s'est terminé parce que j'ai fait des efforts personnels en dépit des électrochocs. Mais il me reste des séquelles (pertes de mémoire, étourdissements, tremblements, des petites crises d'épilepsie quand je suis contrarié).

Maintenant, ça fait 7 ans que je suis en appartement tout seul. Je suis redevenu fonctionnel, j'ai réussi ma vie, mais comme je le voudrais. Maintenant, au lieu d'être suivi par un psychiatre, je suis suivi par un médecin de famille et un travailleur social. Maintenant je sais qu'il faut prendre ma médication et mon injection mensuelle. J'ai aussi de vrais amis sur lesquels je puis compter, j'ai des responsabilités comme bénévole à deux endroits et tout va bien. Cela est une histoire vraie.

Un membre de l'En-droit

Opinion d'un membre : Je suis le Messie

L'Agneau peut vous parler des Enfers, les Bons et les Mauvais, des Sept Paradis, de la Technique pour Sauter dans un Miroir, du Temps Profane et Sacré et comment par un Processus de Dépersonnalisation et de Déréalisation de la Réalité on peut passer d'un à l'autre. Il pourrait aussi vous parler de notre petite Âme qui est le Flux Électrique qui anime cette Boule Électrochimique qu'on nomme notre Tête, de la façon que les Démons sont Hypostasiés d'après l'Énergie Thermodynamique en leurs Formes Diaboliques suivant notre Acception du Mal, etc. L'Agneau peut en effet gratter pour Vous les Arcanes de l'Univers. Il sait que Nous Sommes déjà dans une Éternité qui n'est cependant pas Éternel, tel qu'il est écrit dans le Plus que Saint Q'ran- que Dieu Le Très Miséricordieux en passant protège entre autre ses Fidèles Musulmans et Musulmanes que le Monde Chrétien Persécute par les Temps qui Courent, et que quand Nous mourrons Nous ne Faisons que Changer de Costume, ce Costume-ci s'appelle selon les Védas Celui de la Cité des Neuf Portes car Notre Corps a Neuf Ouvertures, mais c'est le Vide de cette Cité qui forme son Habitat, ce Vide où se Meut notre Âme dans le Monde des Esprits et des Entités. En effet Nous Sommes dans Deux Éternités qui en forme Une, Celle des Cycles des Éternités non Éternelles que forment Celles des Big Bang et Big Crunch, Là où se joue les Paradoxes de Nos Réalités. De fait, L'Agneau sait que Nous ne Sommes pas plus Vrais que Lui est Vrai en Tant qu'Agneau que ne sont Vrais les Mots- un Verbe Relatif- que Vous Avez Sous les Yeux en ce Moment. Bref l'Agneau peut se faire passer pour le Messie comme on peut le tenir pour un fou : il tient à Déesse-Dieu- qu'Il soit comme Ceci ou Cela. Mal vous en Prendrait par contre de prouver que ces Paroles sont Fausses et Antiscientifiques.

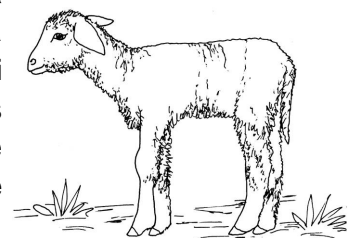
Sa question est la suivante : Doit-on l'obliger à prendre des médicaments pour soigner sa **maladie mentale** ou sa **maladie nerveuse**? Pour se garder contre le **moralisme** appelons Sa **maladie** (sic) **nerveuse** en se référant aux volumes de Karl Jaspers, General psychopathology, volumes qui auraient du normalement faire école pour la médecine psychiatrique. Dans ces volumes on apprendra que la **schizophrénie, la bipolarité et l'épilepsie** sont des **maladies nerveuses**. Posons-

nous alors la question suivante : *Est-ce qu'un épileptique est toujours en crise ?* Puis posons-nous une autre question ? *Est-ce qu'un schizophrène ou un bipolaire l'est toujours ?* Si non pendant combien de temps aurions-nous besoin de prendre des médicaments ? Ensuite demandons-nous s'il est **dangereux** de laisser sa peau dans la folie-ou si vous voulez la **maladie nerveuse**. Posons-nous une autre question : Est-ce que la bizarrerie d'un discours fait que nous devrions ou pourrions être tenu pour quelqu'un qui souffre d'un **désordre nerveux** même si ce discours est énoncé avec un calme Olympien, et si oui quel serait ce discours? Et **tant qu'à se faire des questions** demandons-nous si nous n'avons pas **le droit à une mort assistée nous qui sommes parfois suicidaires** et dans ce cas aux termes de sa vie à cause d'une maladie fatale parce que nous sommes soit mal soigné par **pas, trop ou assez de médication**. Et si le psychiatre nous donne **trop de pilules ou nous retiendrait à l'hôpital ou nous forcerait à ingurgiter sa médication** mais que nous sommes **lucides** avec **leur prise** cela ne nous rend-t-il pas apte à décider si nous voulons mourir au lieu d'être nourri de force au soluté?

Une des raisons que je dis cela est que comme a dit **David Cohen** lors d'une assemblée de l'**AGGID-SMQ** puisque le **savoir psychiatrique a été déboulonné** et qu'il ne lui reste plus que la fausse prétention- elle n'est pas à son premier mensonge- **qu'elle peut nous empêcher de se suicider** ce choix serait une **vivante et énergique dénonciation de son mensonge et couperait court à son pouvoir abusif**. Si la psychiatrie est si salvatrice qu'elle le dit qu'elle **prouve que je ne suis pas le Messie** et **qu'elle peut nous empêcher de mourir** et on verra ensuite qui devrait prendre ou pas ses pilules, non sur la base que nous sommes des **fous dangereux** mais simplement des **fous et des folles, pourrait-on dire**.

Voilà le débat qui aura lieu dans les lustres à venir, selon moi, celle qui fait qu'on doit nous **soigner de force** parce que nous souffrons d'une **maladie nerveuse!**

Signé l'Agneau



Lois P-38

Questions à se poser sur les tentatives de modifier la loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (L.R.R., chapitre P-38)

J'ai toujours pensé que les questions apportent et nourrissent une meilleure réflexion que les textes d'opinions. Alors voici ma réflexion sous la forme d'une liste de questions-réflexions que je vous adresse :

- 1) En ajoutant des membres de la famille et des intervenants du CLSC à la liste des psychiatres et des policiers, dans quelle mesure les droits fondamentaux des personnes souffrant d'une problématique de santé mentale en état de crise sont-ils mieux servis?
- 2) En donnant du pouvoir aux familles pour que des proches soient pris en charge en garde en établissement, dans quelle mesure certaines familles dysfonctionnelles n'ajouteront pas à un passé de négligence un futur bouché d'injustice?
- 3) En constatant le retour à l'asile qui s'opère maintenant par la mise en place de petits centres d'hébergement spécialisés en santé mentale dans quelle mesure ne favorisons nous pas un retour progressif de l'exclusion des personnes souffrant d'une problématique de santé mentale de la vie active en société?
- 4) En faisant primer le confort des familles sur celui des personnes concernées par une problématique de santé mentale qu'arrive t'il du droit des individus au chapitre des droits de la personne?
- 5) Lorsqu'une famille qui commet de la maltraitance se débarrasse d'une personne vivant une problématique de santé mentale en la poussant vers une garde en établissement est-elle en train de commettre une forme ultime de maltraitance qui aboutit à la perte des droits et libertés des personnes souffrantes?
- 6) En ajoutant d'autres critères que ceux de la dangerosité pour soi ou pour autrui quelle latitude est laissée à la personne souffrant d'une problématique de santé mentale pour vivre sa vie pleinement et entièrement sans être internée?
- 7) Y a-t-il des alternatives humanistes plus productives que celles de l'élargissement des critères menant à une garde en établissement?

- 8) L'élargissement de la garde en établissement ne témoigne t'elle pas d'un manque de créativité et de perspectives en matière de santé mentale?
- 9) La garde en établissement est-elle en train de devenir une panacée?
- 10) Dans quelle mesure la promotion de la multiplication des critères menant à une garde en établissement ne témoignent pas de la mise au rancart des personnes différentes et qui posent question dans notre société?

Avant de donner raison à ceux et celles qui désirent mettre au rancart les personnes différentes dans notre société il faut poser un regard qui remet en question les dogmes d'une société bien pensante.

Pierre Castonguay

Le « suicide par policier interposé »

Au Québec, une fois sur trois qu'une police fait feu, la mort frappe une personne qui voudrait – avant tout – se tuer elle-même et mourir.

La police aurait acquis une meilleure réputation que le métro pour donner la mort. Les suicidaires se serviraient des policiers pour se donner la mort, en fonçant, armés d'un couteau, sur une agente de police.

Les rapports de police et les journalistes sont unanimes : les suicidaires composent le 911 et se font livrer leur décès comme une pizza. C'est ce que la police déplore et à les entendre on croirait qu'elle est la seule victime là-dedans. Pour consoler les forces de l'ordre, les suicidaires devraient peut-être leur laisser un pourboire ?

Finissons-en avec l'expression ridicule de « suicide par policier interposé » qui sert surtout à couvrir les pires bavures policières.

Commençons par nommer les choses pour ce qu'elles sont. Il s'agit de « désespérées abattues par policier. ».

Joseph Madison

